

théorie erronée qui a été exposée ce matin par le ministre de la Justice.

Je vais répondre à cette question en disant que la théorie que nous a servie ce matin le ministre de la Justice est enfantine, qu'il peut essayer d'expliquer au public canadien, mais qu'il n'irait jamais exposer au Barreau canadien.

M. Graffey: Une question supplémentaire...

M. Martineau: L'honorable député me permettrait-il une question? L'honorable député, dans son exposé, a cité comme exemple de la violation des droits individuels une loi électorale de la province de Québec. L'honorable député se souvient-il du fameux bill Dillon, adopté par l'administration libérale, lequel a annulé les contestations d'élections dans la province de Québec?

M. Pigeon: C'était le symbole de la dictature!

M. Martineau: En 1931?

M. Deschatelets: Monsieur le président, la question que me pose l'honorable député ne change rien au principe...

M. Martineau: Répondez à la question.

M. Deschatelets: Je vais répondre à votre question.

Nous sommes, nous, libéraux, et nous avons toujours été les propagateurs des libertés pour tous les individus.

M. Martel: Surtout à Terre-Neuve.

M. Pigeon: Le fameux bill Dillon!

M. Deschatelets: Et je serais prêt à condamner toute mesure illégale qui aurait été adoptée même par un régime libéral. Nous sommes des gens qui appuient leurs convictions sur des principes qui ne changent pas.

M. Pigeon: Le fameux bill Dillon.

(Traduction)

M. E. L. Morris (Halifax): Les députés qui se trouvaient dans cette enceinte peu avant l'excellent discours qu'a prononcé le député de Vancouver-Centre (M. Jung) ont entendu un exposé des plus étonnants de la part du représentant de Laurier (M. Chevrier). Pour soutenir cette opinion, il faudra que je m'évertue à extraire la quintessence des arguments de l'orateur précité, quoique je n'aie pas de notes sous les yeux, et que je tâche de démontrer leur peu de valeur. Je commence donc par hisser le drapeau parlementaire devant la loyale opposition et à inviter les vis-à-vis à me prêter quelques minutes de leur attention, mais je ne serais pas surpris si quelque évangéliste exalté du parti libéral se lève pour faire descendre le drapeau.

Quelles sont les grandes lignes de l'argumentation du député? Il s'efforçait d'inculquer aux membres de cette Chambre les pires sentiments qui puissent avoir cours dans notre fédéralisme canadien, ceux qui risquent de diviser nos camps. Il a voulu introduire des considérations fondées sur la race, la couleur et le sectarisme dans un débat destiné à consolider l'unité du peuple canadien.

Je suis de la classe de 1957. Il y a trois ans que je siége dans cette enceinte. Si l'un de nous, qui ne sommes députés que depuis 1957, se lève pour présenter un argument de poids, le représentant de Laurier a l'habitude de s'écrier: "Oh!, vous n'êtes ici que depuis trois ans", comme si l'ancienneté était seule capable d'inspirer des sentiments authentiques sur le Canada. C'est arrivé encore ce matin. Un des honorables représentants de la province de Québec l'ayant interrompu, l'honorable député de Laurier lui est tombé dessus en lui disant qu'il était trop jeune pour connaître quoi que ce soit au sujet du Canada et qu'en fin de compte il n'était ici que depuis quelques années.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'a rien dit de tel.

M. Morris: Je ne puis saisir, je le regrette, les propos inintelligibles de l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Je viens de dire que l'honorable député de Laurier n'a pas dit cela.

M. Morris: A moins qu'on modifie le compte rendu officiel, nous pourrions voir où est la vérité. C'est déjà arrivé.

En dehors de cet édifice, la question de la déclaration des droits de l'homme n'est pas l'objet d'un raisonnement juridique ni même constitutionnel et je parle en me fondant sur trois brèves années de sagesse à ce sujet. Nous avons à la Chambre le devoir de maintenir le caractère juridique et constitutionnel de nos lois. Qu'on sonde l'opinion publique dans les tribunes ou en dehors de cet édifice et l'on verra qu'il s'agit bien d'une question d'ordre spirituel et, ce qui ennuie l'opposition libérale, c'est que ses membres n'ont pas présenté eux-mêmes une mesure de ce genre.

Ce matin on a entendu des appels aux choses mêmes dont nous avons à peine réchappé au Canada,—les écoles séparées, l'enseignement des langues dans les écoles,—des appels à la race, à l'esprit de clocher et même aux peuples noirs. Qu'on me permette de demander, puisque ma circonscription compte le quart de la population de couleur au Canada, ce qu'a fait le parti libéral au sujet des droits de ces gens. Je vais vous le dire. Il accordait une fois tous les quatre ans un billet de deux dollars et une chopine de